



## Accord d'entreprise - Acte 2

### Les patrons veulent maintenant passer en force les dispositions applicables aux contractuels (RH00254) !

- ➔ Après avoir signé un accord minoritaire qui a mis fin aux dispositions du RH00077, après avoir passé en force les dispositions d'application (RH00677) et aussi imposé la mise en place du forfait-jours... la direction ne veut pas s'arrêter en si bon chemin.
- ➔ Alors qu'en 2016, la direction s'était engagée à ouvrir des négociations concernant les dispositions applicables aux contractuels, aujourd'hui en 2017, il n'en est plus question !

### COMMENT RENDRE LE CODE DU TRAVAIL "PLUS LISIBLE" ?



### Se battre contre les inégalités, Faire du progrès social dans l'entreprise en combattant toute les formes de dumping social !

De plus en plus d'embauches se font au régime contractuel, alors que bon nombre de ces embauches pourrait être réalisé au cadre permanent. Alternants, stagiaires et contractuels sont aujourd'hui massivement utilisés par l'entreprise pour augmenter la précarité.

C'est pourquoi, la Fédération SUD-Rail revendique, pour tous les contractuels qui le souhaitent, l'intégration au Cadre Permanent !

**Pour SUD-Rail, Contractuels et Agents au CP doivent avoir les mêmes droits et les mêmes salaires ! Vous y croyez aussi, rejoignez SUD-Rail**

Pour la direction, hors de question d'avoir des négociations qui pourraient ouvrir de nouveaux droits pour les agents contractuels, alors qu'aujourd'hui, l'objectif est bien de les réduire en se mettant en adéquation avec la Loi Travail. En annonçant une simple réécriture unilatérale, Pepy use encore du 49.3 patronal.

**Pour la Fédération SUD-Rail, c'est inacceptable ; nous rappellerons les propos et les écrits de nos dirigeants et de leurs syndicats qui, en juin 2016, déclaraient que la SNCF n'était pas concernée par la loi El Khomri... Les agents contractuels apprécieront !**

La Fédération SUD-Rail est contre toute forme de régression. Si la revendication principale reste l'embauche au Statut pour tous, nous avons de nombreuses exigences pour combler les inégalités qui existent aujourd'hui !

- Nous revendiquons la suppression du critère d'âge et de nationalité.
- Nous revendiquons la prise en compte de l'ancienneté des CDD et CDI embauchés avant leur 30ème année.
- Nous revendiquons la limitation stricte des recours aux CDD.
- Nous revendiquons que les conditions de cessation de fonction soient identiques à celles du Cadre Permanent et non à celles de la loi El Khomri.
- Nous revendiquons, en cas de modification du contrat de travail, la possibilité pour le contractuel d'avoir le choix d'accepter ou non ces modifications contrairement à ce que prévoit la loi El Khomri (cause de licenciement).
- Nous revendiquons la suppression de la journée de carence et l'accès aux cabinets médicaux de la SNCF dans le cadre de la médecine.
- Nous revendiquons une grille unique calquée sur le RH00131, avec comme point de départ un minimum égal au SMIC.
- Nous revendiquons un véritable 13<sup>ème</sup> mois ainsi qu'une série de mesures salariales de rattrapage pour l'ensemble des Annexes.